

# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2023

### Délibération n° 03

**Date de convocation**  
23.06.2023

**Date d'affichage**  
28.06.2023

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 21

votants : 34

**Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. GHIS – M. B. ZAOUÏ – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

M. C. DELPUECH par Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS par Mme M. GOTIN – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. D. VIGNEULLE – Mme F. SAVY par Mme M. GEORGET – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. C. LUTTMANN par M. JM. GUILBOT – Mme C. KOZAK par M. C. GHIS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme LM. LODE-DEMAS – M. E. ALAMAMY par M. F. BOURDEAU – M. Y. LERAY par Mme M. LAFFORGUE – M. FC. YOUMBI NGAMO par Mme C. LAFONT – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – Mme KD. ILLMANN par Mme H. KIRCALI.

**Absente**

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 077-217701226-20230703-DEL\_03JUL23\_3-DE

Monsieur Dominique VIGNEULLE a été élu secrétaire de séance.

**Mme Marie-Martine SALLES, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel communal :

**Au sein de la Direction des Ressources Humaines**

Il est proposé de nommer un agent sur le grade d'Attaché, à temps complet, suite à sa réussite au concours, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Au sein de la Direction des Services Techniques

**Service Espaces verts**

Suite au départ en mutation d'un agent et dans le cadre de son remplacement, il est nécessaire de recruter un Adjoint technique contractuel, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 077-217701226-20230703-DEL\_03JUL23\_\_3-DE



Au sein de la Direction de l'Action Sociale

**Crèches collectives et Halte-Jeux**

Suite à une mobilité interne d'un agent et dans le cadre de son remplacement, il est nécessaire de recruter une Auxiliaire de puériculture de classe normale, à temps complet, à compter du 4 septembre 2023.

**Au vu de ces éléments, il est proposé d'adopter la modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses article L. 320-1 à L. 327-12

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets d'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, qui ont défini les conditions de recrutement et de rémunération des différents cadres d'emplois des filières Sanitaire et Sociale, Culturelle, Technique, Administrative, Sportive, Animation et de la Police Municipale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2023.

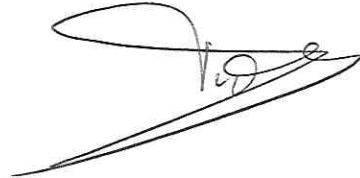
**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 03 juillet 2023

  
Le Maire  
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance  
Dominique VIGNEULLE



Pour : 34  
Contre : -  
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 077-217701226-20230703-DEL\_03JUL23\_3-DE

